

ments. En outre, le commerce français ne reste pas inactif, et les ports de Marseille, de Bordeaux, de Nantes et ceux de plusieurs autres de nos départements maritimes, avaient pris leurs mesures et fait des marchés nombreux qui s'exécutent en ce moment.

Une scène regrettable s'est produite, hier, au pont de Neuilly : les soldats prussiens avaient établi depuis quelques jours un véritable marché où des ménagères parisiennes venaient se fournir de beurre, de pommes de terre, de pain blanc, etc. ; la foule s'est portée hier en très-grand nombre sur ce point ; il y a eu des désordres et même des rixes, qui ont coûté la vie à plusieurs personnes, s'il faut en croire le *Rappel*.

Un autre marché tenu aussi par les Prussiens et par quelques Français des environs de Paris, s'est établi au pont d'Asnières. On y comptait près de 2,000 personnes et autant au pont de Neuilly. — Chose bizarre, le pain blanc est encore plus recherché que la viande de bœuf ou même de mouton.

Les négociations continuent toujours entre la direction des postes et les Prussiens. A son premier voyage à Versailles, M. Rampont n'avait obtenu le passage que pour 1,000 kilogrammes de dépêches par jour. Hier, le vainqueur a élargi le chiffre jusqu'à 2,000.

On commence à voir aux étalages et à la halle du fromage, du beurre et même... du poisson. La température est très-douce depuis hier. On parle d'un *conclave* (sic), qui serait tenu demain dimanche à la salle de la rue d'Assas entre les délégués de tous les comités de journaux radicaux pour la formation d'une liste socialiste-républicaine unique. En 1848, dans je ne sais plus quelle élection partielle, les délégués furent tenus pendant trois jours sous clé, jusqu'à ce qu'ils se fussent entendus. Il en serait de même cette fois... si la proposition est acceptée.

On écrit de Versailles, le 1er février, à la *Gazette de Cologne* :

« Si le 20 la paix n'est pas conclue ou si la convention n'est pas prolongée, les Allemands entreront dans la capitale, qui sera à la merci de ses ennemis. L'Allemagne envoie encore une fois en France 200,000 hommes de jeunes troupes qui ont eu suffisamment le temps de s'exercer dans les étapes, tandis que les troupes aguerries, ayant repris de nouvelles forces et étant aussi fraîches qu'à leur arrivée, continueront leurs opérations dans le Sud, l'Ouest et le Nord.

Il n'est pas à craindre que nous en venions là. Ces trois semaines d'armistice suffisent pour apporter, même aux têtes les plus exaltées de la nation, la conviction que la paix vaut mieux qu'une guerre sans espoir. Déjà l'on voit qu'ils sont plus tranquilles ; on voit, par les physionomies des Parisiens qui sortent, combien ils sont contents que le joug de la contrainte leur ait été enlevé, et jusqu'à quel point ils préfèrent la continuation de la guerre à la paix.

Depuis hier, il y a beaucoup d'animation sur les deux rives de la Seine, près St-Gloud. On vient de Paris par la voie de Versailles ; tout ce qui est civil passe avec une permission. La garnison française du Mont-Valérien a terminé hier son déménagement en enlevant de la forteresse le reste de ses bagages dans des charrettes bien chargées.

Les Parisiens arrivent ici les poches pleines, afin d'approvisionner leurs familles pour quelques jours, font leurs achats dans Versailles au meilleur marché possible, et puis retournent à Paris, où ils raconteront dans les cafés ce qu'ils ont vu des Allemands. Même les garçons de café quittent les établissements de

Versailles pour courir à Paris, où ils trouvent des profits plus considérables.

La dernière affaire nous apporte les preuves les plus originales de la diversité des armes françaises. Les livraisons de l'Amérique ont dû être en grande quantité, car de nombreux fusils portent son estampille. Ce sont principalement des carabines, de fabrication anglaise et américaines, qui ont été recueillies en masse. Naturellement, les calibres et les systèmes diffèrent totalement, et il est inexplicable comment des soldats inexpérimentés ont pu venir à bout de toutes ces complications.

L'assemblée nationale future aura, au point de vue des partis, tout le fait pressenti, un caractère plus ou moins ecclésiastique. Le salut du pays primera, espérons-le, toutes les autres considérations.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que la proclamation par laquelle le gouvernement de la défense nationale portait à la connaissance de Paris la signature de la convention du 28 janvier se terminait par la phrase suivante :

« Le jour même de la réunion de l'assemblée, le gouvernement déposera le pouvoir entre ses mains. Ce jour-là, la France, en se regardant, se trouvera profondément malheureuse ; mais si elle se trouve aussi retournée par le malheur et en pleine possession de son énergie et de sa souveraineté, elle sentira renaître sa foi dans la grandeur de son avenir.

On le voit, la mission de l'assemblée que vient d'écrire la France comprendra à la fois la solution de la question de la paix et de la guerre, et celle de la création d'un gouvernement provisoire. Tout contribue ainsi à augmenter l'intérêt qui s'attache au résultat du scrutin du 8.

La question de l'indemnité de guerre continue à occuper beaucoup la presse autrichienne et anglaise. Dans les deux pays les journaux s'élèvent énergiquement contre les exorbitantes prétentions allemandes. A propos d'une correspondance berlinoise du *Times*, la *Pall Mall Gazette* objecte aux allemands qu'ils s'imaginent à tort pouvoir retenir la France de la reprise ultérieure de la lutte par la lourdeur des charges pécuniaires qu'ils comptent lui imposer.

La *Gazette* craint au contraire qu'elles amèneront la France à faire de la prochaine guerre une guerre révolutionnaire. Les résultats nets des conditions de paix seront, dès lors, que les Allemands seront très-forts dans les guerres de conquêtes, que les Français auront des raisons péremptoires à faire une guerre révolutionnaire et que les Etats neutres paieront les violons.

Les Allemands, expliquent l'importance de l'indemnité qu'ils exigent par les exactions du premier empire et par les énormes sacrifices qu'ils ont dû s'imposer dans la présente guerre ; mais ils oublient de faire entrer dans leur calcul, au bénéfice du vaincu, la valeur des acquisitions territoriales de l'Alsace et de la Lorraine.

Il avait été entendu jusqu'ici, — il va sans dire qu'il ne peut s'agir dans l'espèce que d'une convention tacite — qu'une nation victorieuse qui s'empare de possessions territoriales, n'exige rien de plus. Il y a à cet égard un précédent remarquable dans l'histoire des Etats-Unis, une communauté qui, si elle n'est pas toujours scrupuleuse, tient toujours à avoir la légalité pour elle. Lorsque, après leurs succès au Mexique, les Etats-Unis se déterminèrent à revendiquer des provinces qui, bien que l'on ne connût pas alors toute leur valeur, contenaient les mines d'or de la Californie et des mines d'argent de Nevada, le gouvernement fédéral reconnut aussitôt non-seulement qu'il ne pouvait plus exiger une indemnité de guerre, mais que l'étendue du territoire dépassait ce qu'il pouvait

réclamer en toute justice. Conséquent avec eux-mêmes et avec l'équité, ce furent alors les Etats-Unis qui payèrent au Mexique une couple de millions de dollars à titre d'indemnité.

Après avoir cité cet exemple frappant, la *Pall-Mall Gazette* expose que, s'il était admis qu'un Etat victorieux pût toujours se faire payer les frais directs et indirects de la guerre par le vaincu, les Etats conquérants auraient en vérité trop beau jeu, car ils n'auraient à risquer que la vie de leurs soldats, sacrifice cruel, mais qui, de tous, est celui que l'on oublie le plus vite.

Le discours de la reine d'Angleterre trahit d'un bout à l'autre une grande hésitation à l'endroit de toutes les graves questions qui touchent aux intérêts du peuple anglais.

La discussion de l'adresse dans les chambres, a donné au ministère anglais un avant-goût des assauts qu'il aura à subir dans le cours de la session.

On sait que le Parlement anglais est fort expéditif en matière de discussion d'adresse, mais l'on remarquera la vigueur avec laquelle M. Disraeli surtout a attaqué la politique extérieure du cabinet qu'il accuse d'avoir compromis, rompu l'équilibre européen par une condescendance extrême pour les désirs de la Prusse, qui, a-t-il dit expressément, n'est pas l'alliée de l'Angleterre.

A la chambre des lords, M. Richemond, le leader du parti tory a parlé dans un sens analogue. Les réponses de lord Granville et de M. Gladstone ont été assez piteuses à en juger d'après le résumé télégraphique.

A en croire les indications du *Times*, la conférence, au lieu d'adopter la neutralisation de la mer Noire, aurait restitué à la Sublime-Porte le droit de permettre ou de refuser l'admission de vaisseaux de guerre dans le Bosphore et les Dardanelles.

Voilà une dissolution grosse de dangers futurs. C'est un cadeau qui devrait remémorer aux diplomates turcs le *Tinoco Danaos*.

Le *Daily News*, dans ses nouvelles télégraphiques de Versailles, parle d'un arrangement intervenu entre M. Jules Favre et M. de Bismark à l'effet de prolonger l'armistice.

(Etoile belge.)

Nous avons reçu hier par télégraphe, trop tard pour le publier, le texte du discours que la reine d'Angleterre a prononcé à l'ouverture du parlement anglais. Voici ce document :

Mylords et gentlemen,

Au moment où se décident les futures destinées de l'Europe, je désire plus que jamais de m'entendre de vos conseils.

La guerre qui éclata au mois de juillet entre la France et l'Allemagne, a sévi jusqu'à ces derniers jours, sans interruption et avec une force sans exemple. Ses ravages pourront se renouveler après quelques jours d'interruption, à moins que la modération et la prudence, triomphant de tous les obstacles, ne s'imposent aux deux parties, dont le bien-être est si directement en jeu.

Lorsque vous vous êtes séparés, je vous ai promis d'apporter une constante sollicitude à la question des obligations des neutres, j'ai fait des efforts pour circonscire la lutte et pour contribuer à la restauration d'une paix prompte et honorable lorsque l'opportunité s'en présenterait.

D'accord avec la première de ces déclarations, j'ai maintenu les droits et strictement observé les devoirs de la neutralité.

Le cercle de la guerre ne s'est pas étendu au-delà des deux pays primitivement engagés.

Soignant scrupuleusement la cordialité de nos relations avec chacun des belligérants, je me suis abstenue de tout ce qui aurait pu être interprété comme une intervention inopportune entre les deux parties.

Dans plus d'une occasion j'ai été à même de contribuer à placer les représentants des deux pays en communications confidentielles, mais jusqu'à la reddition de Paris, aucun résultat n'a été obtenu.

L'armistice qui vient d'être conclu est consacré à convoquer une assemblée en France. Amenant une pause dans l'accumulation constante des souffrances des deux côtés, il a rallumé l'espoir d'un arrangement complet.

Je fais des vœux pour que cette trêve conduise à une paix acceptable par les deux grandes et braves nations, que cette paix sauvegarde leur sécurité et leur honneur et que, par conséquent, en s'imposant à l'approbation de l'Europe, elle nous donne l'espoir justifié d'une longue durée.

Je ne me suis pas trouvée à même d'accéder à mon ambassadeur d'une manière formelle auprès du gouvernement de la défense nationale, qui a fonctionné en France depuis la révolution de septembre ; mais l'harmonie et l'efficacité des relations entre les deux Etats n'ont en aucune façon souffert de cet état de choses.

Le roi de Prusse a accepté le titre d'empereur d'Allemagne sur la demande des principales autorités de la nation.

J'ai présenté mes félicitations au sujet de cet événement. Il est un témoignage de la force ou de l'indépendance de l'Allemagne ; il contribuera, j'en suis sûre, à la stabilité du système européen.

D'accord avec les autres puissances de l'Europe, j'ai fait des efforts pour maintenir l'inviolabilité de traités et pour éloigner toute méprise sur leur caractère obligatoire.

Les puissances qui ont participé aux traités de 1856 sont convenues qu'une conférence se réunirait à Londres.

Cette conférence a depuis quelque temps commencé ses travaux. J'ai pleine confiance que le résultat en sera de maintenir les principes du droit public et le respect général des traités.

En même temps, en revisant quelques-unes de leurs conditions dans un esprit d'équité et de conciliation, les délibérations prouveront que les vœux de toutes les puissances concourent à coopérer cordialement avec l'Orient.

Je regrette beaucoup que mes efforts sincères pour assurer à la conférence la présence d'un représentant de la France aient échoué. Elle était une des principales parties contractantes du traité de 1856, et elle doit être toujours considérée comme un membre principal et indispensable au bien public de l'Europe.

Plusieurs fois des questions importantes qui affectent directement les rapports des Etats-Unis avec les territoires et le peuple anglais du nord de l'Amérique ont été soulevées. Elles ne sont pas encore résolues.

Celle de ces questions qui se rapporte particulièrement aux pêcheries demande une prompte résolution, de crainte qu'une indiscretion possible de la part de certaines individualités ne dérange les rapports de bon voisinage, ce qui est en toutes choses si désirable de rechercher et de maintenir.

En conséquence, j'ai entamé des pourparlers amicaux avec le président des Etats-Unis, afin de préciser le mode le plus convenable pour traiter ces différentes matières. J'ai suggéré la nomination d'une commission mixte, et j'ai adhéré à la proposition du président que cette commission serait autorisée en même temps, et dans la même manière, à prendre en considération des réclamations américaines qui ont surgi des événements de la dernière guerre.

L'arrangement devra comprendre, d'un commun accord, toutes les réclamations qui ont été ou qui seraient faites par chacun des gouvernements ou par des citoyens et des parties intéressées.

L'établissement d'un prince de la maison de Savoie sur le trône d'Espagne, par le libre choix des représentants élus de la nation espagnole, assurera, je l'espère, les bienfaits d'un gouvernement stable à ce pays, qui a traversé avec tant de prudence et de modération une ère longue et difficile.

Je ne puis pas constater, malheureusement, que l'enquête ouverte par le gouvernement de la Grèce, à l'occasion de l'horrible crime qui fut perpétré au printemps dernier à Deléssi, ait abouti à une solution qui réponde, à tous égards, à ma juste at-

tente. Mais je ne me désisterai pas de mes efforts pour assurer que satisfaction complète soit donnée pour les faits soumis à l'enquête.

Des résultats importants ont été cependant obtenus pour l'information et la répression du brigandage qui, trop longtemps a affligé la péninsule hellénique.

L'anxiété que le massacre de Tien-Tsin a provoquée, le 21 juin dernier, s'est heureusement dissipée. Ce sera toujours ma préoccupation constante de procurer la sécurité, dans ces contrées lointaines, à mes sujets et à leur commerce.

Je compte sur votre concours dans la politique que j'ai suivie, en reconnaissant au gouvernement chinois le droit d'être traité dans ses rapports avec ce pays, dans un esprit de conciliation et de bon accord.

Les vacances parlementaires ont été pleines d'anxiété, par suite de l'état des affaires extérieures ; mais je me réjouis de vous dire que mes rapports avec les souverains et les gouvernements du monde civilisé sont restés pleins d'amitié et de bonne entente.

Les documents officiels se rapportant à la politique que mon gouvernement a suivie dans les différentes questions que je viens de toucher sommairement vous seront remis exactement.

En ce qui regarde les affaires de l'intérieur, j'ai d'abord à vous informer que j'ai approuvé le mariage contracté par ma fille la princesse Louise avec le marquis de Lorne, et j'ai accordé en conseil mon consentement à cette union.

Messieurs les membres de la Chambre des Communes, les revenus du pays sont florissants et la situation du commerce et de l'industrie peut être considérée, sans certaines réserves, comme satisfaisante.

Les estimations du budget pour l'année prochaine vous seront promptement communiquées.

Milords et messieurs,

Les leçons des expériences militaires que la guerre actuelle nous a fournies ont été nombreuses et importantes.

Le moment me paraît opportun pour profiter de ces leçons en améliorant plus que par le passé notre organisation.

En vous mettant à l'œuvre, vous vous attacherez à conserver le caractère spécial de la position du pays si favorable à la liberté et à la sécurité de ce peuple ; vous jugerez également si la transition d'un effectif plus petit à un effectif plus grand et se prêtant davantage à préparer la défense militaire aurait pour conséquence, au moins temporairement, une augmentation dans les différentes dépenses.

Votre prudence et votre patriotisme ne reculèrent pas devant les charges, dans le cas où vous jugeriez que le résultat est important et que les moyens sont bien choisis.

Nous vous soumettrons prochainement un bill tendant à une meilleure organisation de l'armée et des forces auxiliaires de terre. J'ai à peine besoin de recommander ce bill à votre impartiale considération.

J'espère que les grands intérêts qui s'attachent actuellement aux affaires extérieures et aux questions militaires ne laisseront pas trop l'énergie que vous avez apportée jusqu'à présent à l'œuvre d'amélioration générale dans notre législation extérieure.

L'enquête faite par une commission de la Chambre des Communes étant complète, une mesure vous sera soumise sous peu, tendant à introduire le vote secret.

Les conditions de l'Irlande, en ce qui concerne les crimes agraires, forme en général un contraste de cette lie pendant l'hiver dernier.

Staf des exceptions partielles, la création de cet état de choses a été laborieuse. Afin d'assurer le mieux possible les résultats de ces grandes mesures prises pendant les deux dernières sessions et mises à exécution récemment, une période de calme est désirable et j'ai pensé qu'il sera sage que je m'abstienne de vous signaler actuellement la discussion de toute question politique qui pourrait devenir l'objet de nouvelles controverses dans notre pays.

Les travaux qui vous sont dévolus comme grand conseil de la nation et de cet ancien et grand empire, sont et doivent être lourds. Mais vous travaillez pour un pays dont les lois et les institutions ont résisté à l'épreuve du temps, et le peuple, étroitement attaché à ces institutions, s'unit à sa conviction pour invoquer sur tous vos projets la faveur et l'aide du Tout-Puissant.

Le combat se prolonge ; voilà un mychand qui se défend très-bien :

Monsieur de Clavières, dit Paul, qui devina la pensée du comte, j'ai navigué à bord du *Sotide*, capitaine Marchand, pauvre capitaine ! que Dieu ait son âme ! il s'est brûlé la cervelle à l'île de France, après avoir perdu toute la cargaison à la *Dame de cœur* !... Nous faisons du commerce des pelletteries sur les côtes de Chine. Un jour, entre Formose et Luçon, par le vingtième degré, nous étions à la cape ; la vigie signale une voile à l'est : c'était un pirate de Luzano, un fin voilier, na foi de Dieu ! il filait quatorze nœuds, comme l'*Erable* de la maison Palmer de Batavia. Nous avions en sabbords huit pièces de douze et deux pierriers à l'avant. Vingt-deux hommes d'équipage, et le frère du capitaine ; mais ce capitaine ne comptait pas, c'était un savant... Bref, pour couper court, le damné pirate nous accosta par l'arrière, au vol, comme un *gabian* ; tous nos matelots étaient provençaux et chasseurs de grives, de père en fils : ils firent feu de leurs carabines tous à la fois. Les pirates étaient plus gros que des grives ; il en tomba sur le pont-dix-huit, roides comme des *patans*. Figurez-vous la débâcle ? Tout fut fini avant le commencement : l'abordage tomba dans l'eau, personne ne demanda son reste. Le frère du capitaine, qui s'était retiré à fond de cale pour pointer la carte, remonta sur la dunette et dit :

— Nous leur avons donné une bonne

leçon !

Ce récit, que Paul avait détaillé pittoresquement dans un but facile à deviner, ne fut pas honoré d'un seul sourire de la comtesse ; elle conserva obstinément sa position. Paul eut encore recours à la pantomime, et dit au comte :

— Eh bien ! la voyez-vous ? comme elle s'intéresse à ce que nous disons !... Oh ! c'est irritant au suprême degré !

Le capitaine marchant s'en est tiré avec bonheur, dit Raymond en secouant la tête pour répondre à la pantomime. On ne se délivre pas toujours aussi aisément des griffes de ces démons de la mer indienne. Mais ici, dans ce que nous voyons c'est autre chose. Le corsaire se bat mieux qu'un forban, et je plains les trois-mâts, quoiqu'il m'ait l'air de se défendre très-bien... Aussi, je suis tenté de croire que ce n'est pas Surcouf qui est là devant nous.

Un mouvement sans doute involontaire agita la jeune femme ; elle ouvrit les deux doigts qui retenaient l'aile du chapeau de Manille et se retourna vivement du côté de Raymond. En toute autre occasion, ce mouvement n'aurait pas été remarqué, mais, après un si long silence et une immobilité si soutenue, le moindre geste devenait significatif ; aussi, Raymond ne le laissa pas échapper sans avoir Pair, toutefois, d'y attacher une importance sérieuse.

— Voilà un nom, madame, dit-il ! un ton naturel, un nom déjà célèbre, et que vous connaissez comme tout le monde

indien... le nom de Surcouf ?

— Ah ! oui !... dit la jeune femme comme en cherchant un souvenir confus. Oui, M. Surcouf... un marin français... j'ai entendu parler de lui... Il me semble... oui, c'est bien ce nom-là... Eh ! vous croyez, monsieur le comte, que ce n'est pas Surcouf ?

— Qui se bat devant nous, madame ?... oui, c'est une simple conjecture que je fais...

— Au reste, poursuivit la jeune femme en souriant, cela n'est fort égal... Surcouf ou un autre... je trouve ce spectacle fort amusant... Et pourquoi, monsieur le comte, supposez-vous que ce n'est pas Surcouf ?

— Madame, parce qu'avec Surcouf un combat n'est jamais si long.

— Oh ! monsieur le comte, dit la jeune femme d'un ton de gaieté fort naturelle, M. Surcouf peut trouver son égal sur la mer, et alors... On ne rencontre pas toujours des marchands de bonne volonté qui se laissent prendre au premier coup de canon.

— Pardons, madame, reprit le comte : j'allais vous développer ma pensée lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'interrompre... Je connais les habitudes d'attaque du brave Surcouf, il n'a jamais procédé ainsi. Surcouf vole à toutes voiles sur un navire sans tirer un coup de canon ; tous ces hommes sont couchés à plat ventre sur le pont, sabre d'abordage et pistolet aux poings. Le corsaire essuie le feu du navire ; il l'accoste ; on

aborde avec furie par les sabords, on tue tout ce qui défend ; on fait prisonnier le reste ; on ferme les écoutilles, et c'est fini... Voilà, madame, ce qui me donne quelque droit de supposer que nous n'assistons pas en ce moment à un nouvel exploit de Surcouf.

— La jeune femme écouta Raymond avec un intérêt de complaisance, et se balançant avec beaucoup de grâce sur la pointe de son pied droit, elle dit d'un ton de négligence bien jouée :

— Et, si ce n'est pas M. Surcouf, avez-vous reconnu au pavillon un autre corsaire ?

— Madame, s'il me reste un léger doute, c'est à cause du pavillon. J'ai cru distinguer à misaine le pavillon français... Et vous, madame ?

Moi, interrompit la comtesse en riant, je n'entends rien aux pavillons. En mer, et de loin, ils se ressemblent tous... Au reste, je n'ai pu rien voir, j'étais assise près de la source à côté de mes chers fleurs. J'ai cru entendre le canon et je suis descendue ici par curiosité indifférente... Mais on ne voyait déjà plus rien, excepté la fumée bleue et beaucoup de soleil.

— Ah ! dit Paul, la chose se décide ! le canon se tait ; j'entends les coups de fusil.

Les regards des trois personnages se portèrent soudainement vers le même point. De larges lambeaux de fumée se détachaient du lieu du combat, glissaient sur la mer comme des nuages,

s'évaporaient dans l'atmosphère lumineuse. Le rideau qui couvrait la scène, disparut bientôt et laissa voir les deux navires l'un à l'autre accrochés.

(La suite à un prochain numéro.)

Avis aux Militaires et gardes nationaux mobilisés

1000 CABANS

AVEC CAPUCHON EN DRAP BLEU

Confectionnés suivant l'ordonnance seront livrés en détail au même prix qu'à la Préfecture, soit au prix de fr. 2.50

Aux grands magasins de la Providence à Roubaix, rue Saint-Georges, et à la succursale de Lille, section de Wazemmes rue Notre-Dame, 261, 263 et 265. 590